

Éditorial : Jeunes et seniors, solidaires

*Pensions AGIRC
ARRCO : une
revalorisation très
inférieure à
l'évolution des prix.*

SOMMAIRE

1. Éditorial

Jeunes et seniors, solidaires.

2. Action :

Le 5 novembre, tous mobilisés au côté des actifs, pour de meilleurs salaires, des pensions décentes, pour la défense des services publics.

3. Actualité

Pensions AGIRC ARRCO : une revalorisation très inférieure à l'évolution des prix.

Santé

La vaccination contre la grippe, c'est maintenant.

4. Fiscalité

Niches fiscales, ce qu'elles coûtent au budget de l'État.

5. Vie de l'UNSA

Baromètre UNSA des retraités 2026 : Merci.

Témoignage : Juliette.

6. Pouvoir d'achat

Retraite par capitalisation : lever les confusions...

7. Consommation

Billet d'humeur

Quand Mme Guinochet va cueillir des cerises...

8. A lire

Riches ensemble, Anne-Laure Delatte.

Le Alf du mois.



Tout le monde ne vit pas la même retraite, tel est le titre que nous avons donné voici deux ans, à notre première enquête sur les conditions de vie des retraités. Le mouvement des lycéens est né d'un constat similaire chez les jeunes, tout le monde ne vit pas la même jeunesse. Et les conditions d'études sont radicalement différentes d'un lycée des beaux quartiers à celui d'une banlieue populaire. D'un établissement privé où l'un relève un indice de position sociale (IPS) de 130 si on le compare à un lycée de secteur défavorisé, où l'IPS atteint péniblement l'indice 80.

Et pourtant ce n'est pas cette ségrégation scolaire que les médias et le gouvernement mettent en évidence. Qui parle du rôle discriminant des établissements privés sous contrat, qui écartent les plus défavorisés et sont financés à 70 % par les contribuables ?

Non, l'accent est mis une fois encore sur le poids excessif des retraites qui absorbent 14% de la richesse nationale, ou plus précisément 13% car il faut déduire la participation des retraités au financement des retraites, mais nourrissent 26% de la population.

Dernièrement, la présentation abusive de David Amiel, qui a joint au PLFSS 2027 un rapport imputant abusivement la charge des retraites dans le budget de chaque ministère, en est un exemple flagrant.

Cette présentation avait été désavouée par le Conseil d'Orientation des Retraites lorsque François Bayrou avait tenté de l'imposer.

Les pensions de retraites des agents de l'Etat ne sont pas payées par chaque ministère mais par le Service des Retraites de l'Etat. Ce système résulte du code des pensions civiles et militaires qui considère la pension de retraite comme un traitement continué.

Lorsqu'un agent passe un concours et entre au service de l'Etat, son traitement obéit à une logique de carrière avec passage d'échelons et lorsqu'il est « rayé des cadres actifs », l'Etat lui verse une pension qui lui garantit des conditions de vie dignes jusqu'au terme de son existence.

On notera au passage que la pension civile n'a pas du tout le même statut que la retraite du régime général, puisqu'elle peut être réduite à titre de sanction. Ce qui n'est pas le cas de la retraite du régime général où les droits acquis sont inaliénables.

Donc, lorsque l'Etat a recruté à 20 ans un agent en 1970, il s'est engagé à lui verser d'abord un traitement, puis une pension civile ou militaire qui est inscrite au « Grand livre de la dette publique » jusqu'au terme de son existence. Les politiques publiques, qui ont réduit le nombre des agents notamment par le recours aux contractuels ou par la mise en œuvre de la RGPP (révision générale des politiques publiques), qui ont gelé des années durant le point d'indice, ont conduit à une réduction relative des recettes des cotisations salariales appliquées aux agents publics. Le problème avait été signalé par Mme Yannick Moreau, lorsqu'elle présidait le Comité de Suivi des Retraites.

M. Amiel a choisi de crier au loup, mais en tant que ministre du budget, au nom de la continuité de l'Etat, il se doit d'honorer les dépenses résultant des engagements de ses lointains prédécesseurs. Il devrait aussi considérer que les cadeaux pas toujours justifiés que constitue la prise en charge par l'impôt des cotisations patronales pour un montant de 90 milliards d'euros grèvent beaucoup plus lourdement le budget de l'Etat que, par exemple, les pensions des retraités de l'Éducation Nationale, qui eux, ont œuvré au service de l'Etat.

La politique de M. Amiel et de ses collègues assèche depuis dix ans les comptes publics à coup de cadeaux fiscaux aux plus riches et aux grandes entreprises. C'est cette politique qui porte la responsabilité de la détresse des jeunes, pas les pensions de retraites de leurs grands-parents. Et d'ailleurs, « Nicolas qui paie » a dû sécher les manifs de lycéens. Aucun de leurs mots d'ordre ne stigmatisait les retraités.

N'en déplaise à M. Amiel, les retraités sont solidaires de leurs petits-enfants, et ceux-ci sont assez avisés pour ne pas gouter la grossière manœuvre qui voudrait opposer les jeunes aux vieux. La fracture de notre société résulte du creusement aggravé des inégalités sociales qui fait de notre pays un monde où les héritiers fortunés s'affranchissent de toutes les solidarités, pas du conflit des générations!



C. Lassalvy

Le 5 novembre, tous mobilisés au côté des actifs, pour de meilleurs salaires, des pensions décentes, pour la défense des services publics.



Le jeudi 5 novembre, l'UNSA, avec la CFTD, la CGT, FO et la FSU, appelle à une journée nationale de grève et de manifestations. Cette mobilisation intersyndicale porte des revendications majeures sur les salaires, le pouvoir d'achat, la reconnaissance du travail, la défense des services publics, l'emploi et le soutien à l'industrie.

Cet appel, dans son intitulé, pourrait inciter les retraités à penser qu'ils ne sont pas directement concernés, et que leur seule raison de rejoindre ce mouvement consisterait à exprimer leur solidarité avec les actifs. Il n'en est rien, et la lecture de l'appel leur permet de trouver des raisons de se mobiliser en solidarité avec les salariés, les agents publics, les jeunes, mais aussi pour porter des revendications qui les concernent au premier chef.

Pour quelles raisons, les retraités devraient ils se mobiliser le 5 novembre ?

Si cet appel est prioritairement adressé aux actifs, s'il apporte son soutien à la mobilisation de la jeunesse, il concerne aussi les retraités dans l'expression des revendications qu'il porte :

- Augmentation des pensions de retraite de base et des pensions de retraite complémentaires.
- Revendication de moyens suffisants pour lutter contre le réchauffement climatique et pour isoler les bâtiments, végétaliser les villes, développer des transports collectifs décarbonés.
- Augmentation des moyens accordés aux services publics, notamment pour accompagner et soigner les aînés, faire face au dérèglement climatique.
- Mise en place de mesures de justice fiscale mettant à contribution les patrimoines, les héritages et les dividendes, et des mesures pour évaluer, conditionner et redéployer les milliards d'aides publiques aux entreprises.

Pour nos pensions

Dans un contexte où le prochain budget de la Sécurité sociale prévoit la sous-indexation des pensions supérieures à 1260 €, leur gel au-delà de 2000 €, alors que l'inflation atteint 3,1%, exiger l'augmentation des pensions de retraite est une revendication légitime qui devrait entraîner l'adhésion de l'immense majorité des 17 millions de retraités.

Pour lutter contre le dérèglement climatique

Alors que les canicules successives ont entraîné cet été 8000 décès supplémentaires, et parmi eux beaucoup de personnes âgées, des moyens suffisants pour lutter contre le réchauffement climatique permettraient d'éviter que des personnes âgées isolées meurent littéralement de chaud dans des appartements où la température approche 40°.

Pour des services publics dotés de moyens à la hauteur de leurs missions

A l'heure où des retraités peinent à accéder à des consultations médicales, subissent des restes à charge dissuasifs contraignant au renoncement aux soins, font face à des frais de « complémentaires santé » toujours plus élevés, l'augmentation des moyens alloués aux services publics est une exigence pour la solidarité envers les plus fragiles. Et ce n'est pas un Objectif National de Dépense de l'Assurance Maladie fixé à 2% qui permet de répondre à cette exigence. Une bonne raison de descendre dans la rue. On peut y ajouter la nécessité de doter les services d'aide à la personne de moyens à même de répondre aux exigences résultant du vieillissement de la population.

Et parce qu'il faut des moyens pour répondre à ces besoins...

Il faut exiger des mesures de justice fiscale mettant à contribution les dividendes, les gros patrimoines, les successions. Il faut exiger la réévaluation des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises et questionner la pertinence des aides qui leurs sont accordées, à hauteur de 211 milliards d'euros en 2025.

La France est championne d'Europe du déficit public, mais aussi championne d'Europe pour la distribution des dividendes. Cherchez l'erreur !

L'UNSA Retraités appelle tous les retraités à se mobiliser le 5 novembre en soutien aux actifs, mais aussi pour exiger :

- La juste revalorisation de leurs pensions,
- Des services publics à même de répondre à leurs besoins,
- Une politique fiscale plus juste permettant de financer notre système de protection sociale sans en faire peser le poids sur les plus jeunes.

Manifestations dans l'Hérault le 5 Novembre

Béziers : 10 h 30 Place David d'Angers

Montpellier : 14 h 00 Place Albert 1er

Lunel : 11 h 30 Place de la République

Le 14 octobre était la date de la négociation sur revalorisation annuelle des pensions de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO. Le résultat est décevant, très en dessous de l'inflation et l'année blanche débutée le 1er novembre 2025 va se clore sans la moindre perspective de rattrapage.

Combinée aux mesures contenues dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale, cette « revalorisation » de 1,4% acte de fait un recul significatif du pouvoir d'achat des retraités.

Une revalorisation très insuffisante :

Avec une inflation estimée à 2 % lorsque les bases de la négociation ont été amorcée, le point médian estimé pour la revalorisation était fixé à 1,6%.

Il était possible de caler la revalorisation entre 1,2% (fourchette basse) et 1,9% (progression du SMB).

La revalorisation adoptée, +1,4%, est seulement de 0,2% supérieure à la fourchette basse.

L'UNSA ne disposant pas encore de la représentativité dans le secteur privé, n'est pas partie prenante de la négociation AGIRC-ARRCO. La CGT et la CGC se sont opposées à cet accord, les autres organisations gestionnaires l'ont validé.

Une baisse significative du pouvoir d'achat à prévoir pour l'année 2027 :

L'inflation a été mesurée à 3,8% fin septembre (plus que les 2% retenus pour la négociation, avec des poussées très forte sur des postes de dépenses qui impacte fortement les retraités : l'énergie, + 21%, les complémentaires santé, + 7,4%, les Ehpad : + 4%, les produits alimentaires frais...

Si à cette sous-indexation vient s'ajouter la sous-indexation annoncée des retraites de base, les temps vont devenir encore plus difficiles pour les retraités.

La politique d'austérité imposée depuis deux ans par le Medef, avec d'abord le gel de novembre 2025, puis la sous-indexation qui prendra effet au 1er novembre 2026, va entraîner un appauvrissement des 14 millions de retraités assujettis au régime complémentaire AGIRC-ARRCO.

L'UNSA Retraités dénonce cette situation et proteste contre cette sous-revalorisation et contre l'absence de toute mesure de rattrapage du gel imposé en 2025.



L'an dernier, la grippe a causé la mort de 12 000 personnes, 4 000 de plus que la canicule estivale. Près de 1400 malades atteints du virus de la grippe avaient dû être hospitalisés en réanimation. Et lorsqu'on connaissait leur parcours vaccinal, il s'avérait que 70% des personnes n'étaient pas vaccinées.

On le répète chaque année, le virus de la grippe est loin d'être anodin, et cette maladie doit être prise au sérieux, particulièrement pour les plus fragiles et les plus âgés.

Pour les populations à risque, le vaccin est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Parmi ces dernières, les seniors, les personnes atteintes d'une affection chronique.

Mais le vaccin est également gratuit pour l'entourage des patients immunodéprimés, ainsi que pour les aides à domicile afin d'éviter les contaminations de personnes vulnérables.

La Campagne de vaccination contre la grippe a débuté le 13 octobre 2026. Elle est menée en même temps que la campagne de vaccination contre le Covid-19.

Alors n'hésitez pas, faites-vous vacciner : la vaccination peut être réalisée par un médecin, une sage-femme, un pharmacien ou un infirmier. Cela ne prend que quelques minutes. Comme toutes les politiques de prévention, la vaccination contre la grippe est utile pour les malades et facteur d'économies pour l'assurance maladie.

Dans une période où l'argent public est rare, il est logique de s'interroger sur la pertinence des dépenses fiscales constituées par divers crédits d'impôts abattements, exonérations et taux réduit de TVA. Voici dans le détail les plus grosses dépenses fiscales prévues dans le projet de loi de finances 2027.

Sur le podium, le crédit d'impôt recherche. Il devrait coûter 7,4 milliards d'euros au budget de l'État.

Est-il utile ? Selon l'économiste Anne-Laure Delatte, pas vraiment. Les dépenses des entreprises en Recherche & Développement (R&D) augmentent bien grâce à ce crédit d'impôt, mais le montant correspond exactement à ce qui est versé par l'État. Il n'y a aucun effet d'entraînement. Le dispositif n'a pas d'effet déterminant sur le nombre de brevets déposés, ni sur l'investissement global des entreprises. Les seules entreprises pour lesquelles l'effet est bénéfique sont les petites entreprises qui peuvent acquérir des logiciels ou des brevets.

Vient ensuite le crédit d'impôt services à la personne pour un montant de 7,1 milliards d'euros.

Si ce crédit d'impôt est bien utile pour les personnes âgées en perte d'autonomie, il profite également et de manière pas toujours justifiée aux foyers disposant de revenus confortables. Ils ont davantage les moyens de financer des prestations régulières. Ils peuvent employer une personne à domicile plusieurs heures par semaine. Ils peuvent ainsi bénéficier d'un crédit d'impôt important, dans la limite des plafonds (12000 euros en général).

En troisième position, arrive le si décrié abattement fiscal de 10% qui coûte 4,7 milliards au budget de l'État.

Cet abattement concerne les pensions, mais pas seulement les pensions de retraites. Il s'applique aussi aux pensions d'invalidité, et aux pensions alimentaires. S'il représente une somme importante, c'est parce que les retraités sont nombreux. On l'a vu, cet abattement est proportionnellement plus favorable aux retraités de la classe moyenne qu'aux retraités les plus favorisés.

On trouve à la suite le Pacte Dutreil qui réduit la taxation sur les transmissions des entreprises et dont le montant coûte 3,8 milliards d'euros à l'Etat.

Ce dispositif, selon un rapport de la Cour des comptes, permet de ramener le taux maximal d'imposition des transmissions d'entreprises, qui est de 45 % dans le cas général des donations et successions en ligne directe, à 11,25 % grâce à l'abattement Dutreil et à 5,6 % lorsque s'y ajoute la réduction d'impôt. Il profite surtout à une faible minorité de contribuables : les super-riches.

On poursuit avec les exonérations pour les véhicules électriques et/ou hydrogènes pour un montant de 3,4 milliards d'euros.

Profitables à ceux qui peuvent se payer ces luxueux bolides.

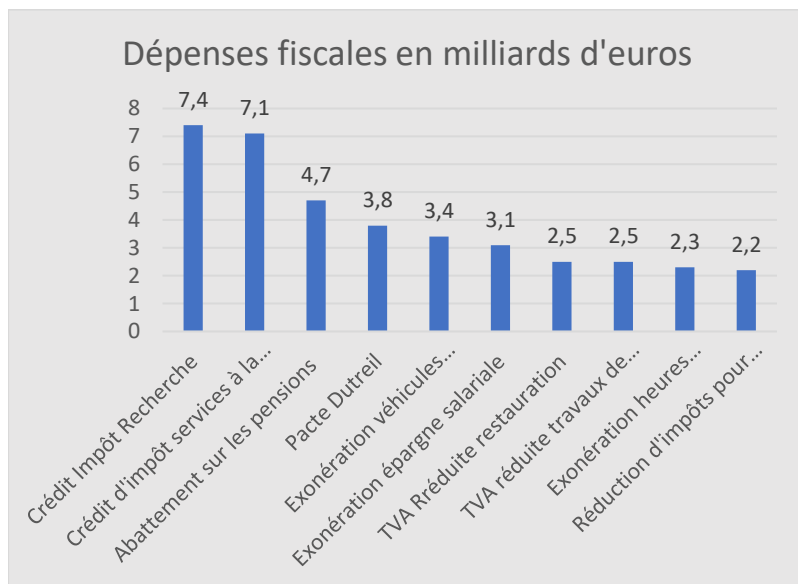
Puis, les exonérations sur l'épargne salariale pour un montant de 3,1 milliards d'euros.

Concernant ces exonérations, on notera qu'elles sont perçues avec bienveillance par le Medef, comme véhicule de la promotion de la retraite par capitalisation.

Les réductions de TVA sur la restauration, dont l'incidence ne s'est guère mesurée sur le montant des additions, pas plus que sur la feuille de paie des personnels coûtent 2,5 milliards d'euros à l'Etat.

Même montant pour la TVA réduite sur les travaux de rénovation, plutôt utile pour garnir le carnet de commande des artisans et éviter le travail au noir.

L'exonération des heures supplémentaires, héritage du très sarkoziste travailler plus pour gagner plus, pèse de 2,3 milliards d'euros sur les comptes publics.



Enfin, pour clore ce top 10 des dépenses fiscales la niche fiscale la plus accessible aux contribuables modestes, la réduction d'impôts pour dons grève le budget de l'Etat de 2.2 milliards d'euros. A ce sujet, on peut s'interroger pour savoir si dans notre république laïque, il est bienvenu de déduire de leurs impôts les dons consentis par les fidèles pour financer la venue en France de M. Robert Francis Prévost, alias pape Léon XIV.

Il y a sans doute du ménage à faire, et peut-être les retraités de la classe moyenne consentiraient-ils à quelques efforts, si le rabot gouvernemental s'appliquait d'abord au Crédit Impôt Recherche ou au pacte Dutreil.



Merci ! Vous avez été 140 dans le département de l'Hérault et plus de 394 en région Occitanie à apporter votre contribution à notre enquête sur les conditions de vie des retraités.

Vos réponses, et nationalement, les plus de 600 réponses recueillies nationalement auprès de retraités percevant moins de 2000 € de pension vont nous permettre de donner une image assez précise de la façon dont les seniors vivent leur retraite au quotidien.

Elles nous permettront de corriger les idées préconçues concernant le confort d'existence dont jouiraient les retraités disposant de 2000 €. Selon que l'on vit seul ou en couple, que l'on est locataire ou propriétaire de son logement, on ne vit pas dans les mêmes conditions avec un même niveau de pension.

Dès maintenant, la préoccupation prioritaire qui ressort de notre enquête quel que soit le niveau de pension, c'est bien la préservation du niveau de vie des retraités pour plus de 66 % des répondants et pour 80 % des retraités disposant de moins de 2000 € de pension. Un argument de choc pour défendre votre pouvoir d'achat !

Témoignage

Juliette

On l'a rencontrée sur le marché de Pézenas. Elle a accepté de répondre à notre Baromètre. Pour préserver son anonymat nous l'appellerons Juliette.

Au départ, elle était réticente : « Je n'ai jamais travaillé et je vis sur la retraite de mon mari ». Agée de 95 ans, elle descend faire ses courses au marché, chaque samedi. A pied, son quartier n'est pas desservi par le bus.

Juliette vit avec son mari, affecté d'une perte d'autonomie sévère. Côté logement, elle ne se plaint pas, même si elle regrette que le jardin qui entoure son pavillon soit en friche. Mais Colette a fait les démarches pour rendre sa salle de bain plus accessible et plus sûre. La proposition d'aménagement qu'on tentait de lui imposer ne lui convenait pas, et l'aide accordée ne couvrait que le quart du coût du chantier. Elle a préféré y renoncer. Les charmes de « maprim'adapt » !

Plusieurs choses l'inquiètent, les démarches par voie numérique, pour elle qui ne dispose ni d'ordinateur, ni de smartphone. Pour elle, l'informatique est un facteur d'exclusion et elle préférerait avoir une personne en face d'elle pour les démarches multiples. Pour les rendez-vous médicaux, heureusement, c'est sa fille qui s'en charge.

Aidante de son mari, elle se satisfait de l'aide que lui apporte un personnel de service d'aide à la personne, plusieurs fois par semaine, et ne demande rien de plus.

Mais ce qui l'inquiète, c'est que son mari soit un jour obligé d'être accueilli en Ehpad. Sa pension ne suffirait pas à couvrir les frais d'hébergement, et il faudra recourir aux économies du couple.

Prévoyants, Juliette et son mari ont vécu modestement et fait des économies pour leurs vieux jours. Mais si son mari entrait à l'Ehpad, Colette serait dépourvue de ressources et devrait compter sur l'aide de ses enfants.

Autres soucis, les frais liés à la santé. La complémentaire qui coûte 275 euros au couple, les frais de transports sanitaires non pris en charge le dimanche, alors que l'état de santé de son mari impose un déplacement par VSL.

La prothèse dentaire cassée, dont la réparation n'est pas prise en charge.

Pour Juliette, il est essentiel de préserver le pouvoir d'achat des retraités et le coût excessif des complémentaires santé la préoccupe beaucoup.

Ce témoignage d'une personne âgée attachante, digne et consciente des difficultés du quotidien, il est bien loin de la perception de la vie des retraités que peut avoir M. Roland Lescure par exemple. Même lorsqu'ils disposent d'économies et sont propriétaires de leur maison, les retraités n'ont pas forcément la vie facile, et avec le grand âge, les frais liés à la santé grèvent lourdement les budgets. C'est aussi l'utilité de notre Baromètre que de mettre en lumière de telles situations.





L'étude de notre projet de résolution a pu ouvrir des débats intéressants sur la retraite par capitalisation. Plus largement, la crise du financement de notre régime de retraite de base a introduit dans la campagne pour la prochaine élection présidentielle, la question de la retraite par capitalisation comme pilier supplémentaire de notre système de retraite.

Rappelons en préambule la position de l'UNSA sur le sujet, arrêtée au Congrès de Dijon. Elle n'est pas forcément figée mais constitue un point de repère pour les principes que nous défendons, et quelques 7 mois avant le Congrès de Tours, il n'est pas inutile de s'y référer : « L'UNSA réaffirme son attachement indéfectible à la retraite par répartition qui repose sur un principe de solidarité intergénérationnelle. Le système de retraite doit rester contributif, redistributif et solidaire. » Même si ce n'est pas écrit, cette formulation laisse peu de place au système de retraite par capitalisation.

Qu'entend-t-on par capitalisation ?

L'épargne salariale

L'épargne retraite est assez répandue dans certains secteurs professionnels, elle est souvent désignée comme retraite par capitalisation. Avec une réserve, il s'agit d'une épargne volontaire qui convertit un système de primes en forme d'épargne pouvant être abondée par l'employeur, et dont les sommes économisées bénéficient d'une exonération fiscale dont le coût pour les finances publiques devrait s'élever à plus de 3 milliards d'euros. Assez curieusement, ce coût générateur de déficit public, ne semble pas préoccuper outre mesure M. Patrick Martin, contrairement à l'abattement fiscal des retraités qui trouble son sommeil.

En l'occurrence, le caractère facultatif de ces placements en fait des produits relevant de l'épargne individuelle, pas d'un système de retraite organisé et généralisé.

Même l'expert associé à l'Institut Montaigne qu'est Bertrand Martinot reconnaît que ce type de système facultatif « bénéficie en pratique aux cadres des grandes entreprises qui se portent bien ».

Des systèmes d'épargne salariale ont aussi été proposés aux agents de la Fonction Publique, tels l'Union Mutualiste Retraite ou la Préfon. L'expérience a montré qu'ils ont été loin de garantir le rendement et donc les prestations à terme initialement promises. A l'UNSA Retraités, nous nous sommes toujours refusés à considérer ces produits d'épargne comme des éléments constitutifs des pensions de retraite.

Autre dispositif qui, lui, correspond à la retraite par capitalisation : **le fonds de pension obligatoire.**

Dans ce système, tous les salariés cotisent à un fonds de pension obligatoire géré par branche professionnelle. Le système existe déjà en France de façon marginale pour la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique, pour le régime obligatoire de la caisse des pharmaciens ou celui des agents de la Banque de France.

C'est ce type de retraite par capitalisation que les organisations patronales voudraient développer comme piler supplémentaire du régime de retraite français.

L'inconvénient est qu'un fonds de pension est géré dans l'intérêt du cotisant et que l'entreprise financée par ce type d'investissement se voit contrainte de servir les dividendes les plus élevés possibles aux cotisants, au détriment des salaires et de l'investissement.

Ces fonds peuvent aussi se diversifier et rechercher des investissements dans des pays où les coûts salariaux réduits et l'absence de protection sociale génère des dividendes plus importants et donc un meilleur rendement. Mais là, on frise le néo-colonialisme !

Les fonds souverains :

La forme la plus socialement correcte de la retraite par capitalisation réside dans les fonds souverains et la capitalisation publique. Ce système s'alimente par des taxations supplémentaires, des participations de l'État et les capitaux engrangés servent au financement d'entreprises nationales, particulièrement les plus stratégiques. La gestion de ces fonds souverains peut être confiée aux organisations syndicales et peut s'opérer dans le respect de critères sociaux et environnementaux. Un système de ce type est en usage en Norvège.

Quel que soit le système de financement, la part de la richesse nationale consacrée au financement des retraites sera la même si l'on veut préserver le niveau de vie des retraités. Actuellement, la dépense du système des retraites s'élève à 422 milliards d'euros, nécessaires pour garantir le niveau de vie des retraités. Qu'ils soient financés par répartition ou par capitalisation ces 422 milliards correspondent toujours à 14% du PIB et permettent de faire vivre 25% de la population.

Certains économistes prétendent que la substitution de la capitalisation à la répartition permettrait de multiplier par trois le montant des retraitées servies. Si le système fonctionnait, cela signifierait qu'il faudrait alors consacrer 42 % du PIB au paiement des pensions de retraite. Vous avez dit sophisme ?



Chère énergie !

Selon les chiffres de l'INSEE publiés le 15 octobre, sur un an, les prix de l'énergie accélèrent de nouveau : **+21,3 % en septembre 2026**, après +16,7 % en août et +12,6 % en juillet.

Les prix des produits pétroliers progressent sur un an (+36,2 % après +28,7 %), tirés par ceux du gazole (+44,1 % après +36,4 %), de l'essence (+25,7 % après +19,1 %) et des combustibles liquides (+64,6 % après +47,8 %).

Les prix du gaz accélèrent également (**+19,0 %** après +14,3 %), comme ceux de l'électricité (+1,4 % après +1,1 %).

Et on nous promet une nouvelle augmentation du prix repère de vente de gaz de 6,6% à partir du 1^{er} novembre !

A la veille d'utiliser nos chauffages, l'addition risque d'être douloureuse, pour ceux qui se chauffent encore fuel domestique lorsqu'il s'agira de remplir leur cuve en prévision de l'hiver.

Et les retraités qui doivent prendre leur voiture pour des usages quotidiens ou réguliers, courses, visite chez le médecin, ce qui est incontournable lorsqu'on habite en zone rurale mal desservie, savent ce que leur coûte désormais chaque passage à la pompe.

Ce que dit notre Baromètre des retraités au sujet des coûts de l'énergie :

Pour les 391 retraités d'Occitanie qui ont répondu à notre enquête 2026, plus d'un sur cinq estime ses revenus insuffisants pour faire face à ses dépenses de chauffage et 35% d'entre eux disent que leur pension ne suffit pas à faire face aux frais de déplacement.

Lorsqu'on considère parmi ces retraités ceux qui perçoivent une pension inférieure à 2000 €, ce seuil à partir duquel le ministre de l'économie estime qu'un retraité vit « correctement », ce sont 36,7% des retraités qui ont du mal à se chauffer et 57% qui doivent économiser sur leurs dépenses de déplacement.

Si les mesures restrictives pesant sur la revalorisation des pensions sont imposées par le gouvernement, l'hiver sera rude pour les retraités percevant moins de 2000 € de pension. Et nous sommes dans une région au climat plutôt clément, si l'on excepte les zones de montagne !

Quand Mme Guinochet va cueillir des cerises...

L'expression « cherry picking », ce qui signifie à peu près en bon français cueillir des cerises, est un procédé argumentaire qui consiste en une présentation sélective de faits ou de données qui donnent du crédit à son opinion en passant sous silence les cas qui la contredisent.

C'est à cet exercice que s'est livrée, au soir de la journée revendicative du 14 octobre sur la revalorisation des pensions Agirc-Arrco, Madame Guinochet, éminente journaliste économique, sur la chaîne d'information continue France-info.

Son propos visait à démontrer que la revalorisation des pensions était supérieure à celle des salaires. Pour étayer son assertion, elle s'appuyait sur les données de 2024, année où les pensions ont été revalorisées de 5,3% alors que le salaire mensuel par tête (SMPT) ne l'avait été que de 2,6%. Factuellement vrai, sauf que ce fut, pourrait-on dire, sur les cinq dernières années l'exception consolante!

En 2022, les pensions ont progressé de 5,1% quand le SMPT progressait de 7%.

En 2023, les pensions ont été revalorisées de 0,8% alors que le SMPT augmentait de 4,1%.

En 2024, les pensions ont rattrapé le fort pic d'inflation de l'année 2023 qui avait culminé à 6,3% en février et donc progressé de 5,3%. Le SMPT, lui avait augmenté sur l'année de 2,6%. Ce qui donnait raison de façon très ponctuelle à Mme Guinochet, mais uniquement pour l'année 2024.

En 2025, on a constaté encore un léger avantage pour les pensions par rapport aux salaires avec 2,2% de progression pour les pensions contre 2% pour le SMPT.

Enfin en 2026, l'INSEE prévoit une progression sur l'année du SMPT de 2% alors que les pensions de retraite n'ont progressé que de 0,9% pour les pensions de base et ont été gelées pour les complémentaires.

Au total, sur les cinq dernières années les salaires ont progressé de 16,4% si l'on en croit l'INSEE, alors que les pensions n'étaient revalorisées que de 14,3%. Soit un écart de 2,1%.

Etonnant, non ? comme aurait dit le regretté Pierre Desporges. On ne va pas faire un procès en malhonnêteté à cette respectable journaliste, mais la volonté d'apporter de l'eau au moulin de la rhétorique libérale peut conduire à certains égarements et à considérer les données statistiques selon un champ de vision extrêmement restreint, et osons le dire, avec des œillères. Élargir le champ de vision amène à avoir une lecture différente des statistiques. Et permet d'éviter de faire de manière trop précipitée le procès de la retraite par répartition.

C.L.

La France n'est pas au bord de la faillite. Non, les dépenses sociales ne dérapent pas. A l'appui des statistiques d'Eurostat, Anne-Laure Delatte démonte les idées préconçues qui minent le débat public.

Elle dénonce la captation abusive des richesses par les grandes entreprises et les plus favorisés, au détriment des services publics.

Elle propose des solutions pour faire reculer le privé là où il capte les ressources de manière indue, sans protéger les citoyens.

Elle propose d'évaluer la dépense publique et d'aller chercher les ressources pour financer ce qui est essentiel à l'ensemble de la population. Elle propose de trancher le dilemme causé par la crise climatique, les risques géopolitiques en choisissant entre mutualiser pour vivre mieux ou laisser la plupart d'entre nous s'appauvrir seuls.

« Riches ensemble », le titre de cet ouvrage, fait écho singulièrement au slogan de l'UNSA : Libres ensemble.

La ressemblance n'est pas si fortuite, car on retrouve dans cet ouvrage nombre des préoccupations de l'UNSA, besoin de justice sociale et fiscale, exigence de services publics de qualité, politique respectueuse de l'environnement, et désir d'une société plus solidaire.

Anne Laure Delatte est directrice de recherche en économie au CNRS, elle a été administratrice de la Banque de France.

« Riches ensemble », Anne-Laure Delatte, Editions du Seuil 19 €

Anne-Laure Delatte

RICHES ENSEMBLE !

SEUIL

Le Alf du mois !



*Vous la sentez
venir, cette
augmentation ?*

LE PARTAGE DES RICHESSES



Abonnement à Info UNSA Retraités 34

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à : retraites.ud34@unsa.org

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental: **Françoise Morel**

Responsable Lettre en ligne **Info Unsa Retraités 34** : **Claude Lassalvy**